

01 juin 2012 -13:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

Contribution de la CIDD à la vision stratégique de développement durable

Le Conseil des ministres a pris acte de la contribution de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) à la vision stratégique à long terme fédérale de développement durable. Il demande au ministre du Développement durable Steven Vanackere de transmettre cette contribution au parlement en vue d'un débat.

La contribution de la CIDD constitue un des éléments pour le débat parlementaire comme l'avis du Conseil fédéral de développement durable (CFDD) et les travaux de la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan. Après le débat parlementaire et sur base de la contribution de la société civile organisée, représentée au CFDD, le gouvernement fixera la vision à long terme en automne.

Ce document a été réalisé grâce à la contribution de tous les services publics fédéraux. Ensemble, ils ont proposé des objectifs pour 2050, en fonction entre autres des engagements internationaux souscrits par notre pays. Le débat parlementaire est prévu par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>